



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Bertrand Surdez, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Crédit d'investissement – création d'un parking, d'une gare routière et des aménagements y relatifs
  - Présentation
  - Préavis 61-2022.23
  - Rapport des commissions des finances et de l'aménagement du territoire
  - Décision
6. Crédit d'investissement – zone de dépose
  - Présentation
  - Préavis 62-2022.23
  - Rapport des commissions des finances et de l'aménagement du territoire
  - Décision
7. Crédit d'investissement – paroi anti-bruit
  - Présentation
  - Préavis 63-2022.23
  - Rapport des commissions des finances et technique
  - Décision
8. Crédit d'investissement – participation communale au projet « RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune » et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge
  - Présentation
  - Préavis 65-2023
  - Rapport des commissions des finances et de l'aménagement du territoire
  - Décision
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15.

## 1. Appel

Présents : 29 membres

Excusés : Fabien Baumann, Christelle Cyvoct, Fabrice Schneiter, Raphaël Sémon, Hervé Zanini

Absents : (Isabelle Dufour membre démissionnaire)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement

## 2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

## 3. Lettres et pétitions

Lecture de la lettre de démission de la conseillère Isabelle Dufour par le président.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

## 4. Communications municipales

Richard Emmenegger *Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique*

- Souhaite une bonne année 2023 aux conseillers de la part de la Municipalité.
- Selon PV du 1<sup>er</sup> décembre 2022, il a été demandé de mentionner le coût d'un horodateur : Cela revient à environ 11'700.- (8000.- horodateur, 1500.- de mise en service, 160.- de licence annuelle, 2000.- entretien annuel). Cela représente beaucoup de frais mais va également générer beaucoup de revenu.

Christine Carrel *Bâtiments, police des constructions, urbanisme*

*Aucune communication*

Jean-François Milliet *Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau*

*Aucune communication*

Pierre Roth *Formation, jeunesse, affaires sociales*

*Aucune communication*

Jean-Luc Amiet *Tourisme, ports, camping, mobilité, églises*

*Aucune communication*

## 5. Crédit d'investissement – création d'un parking, d'une gare routière et des aménagements y relatifs

- Informations complémentaires au préavis par Richard Emmenegger, syndic.
- Préavis 61-2022.23 remis avec les convocations.
- Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Arnaud Heiniger. La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis 61-2022.23 tel que présenté.

Lecture du rapport de la commission de l'aménagement du territoire par Alain Bonny (ci-après COMAT). La COMAT propose au Conseil d'accepter le préavis 61-2022.23 tel que présenté.

Olivier Schwarz : La gare routière est-elle nécessaire par rapport à la zone sportive ? Où sera située la zone sportive ? Est-ce que le parking en gravât reste pour les bus scolaires ? Richard Emmenegger : Le parking en gravât ne sera plus accessible une fois la gare routière en place. Olivier Schwarz ajoute que le parking gratuit pour les citoyens est une bonne chose. Richard Emmenegger donnera plus d'informations à ce sujet lors de prochains conseils.

Melinda Beck : Est-ce qu'un ordre est prévu pour la réalisation de ces travaux de gare routière/zone dépose et mur anti-bruit ? M. Tartaglia a eu une discussion à ce sujet avec l'entreprise Facchinetti concernant la piste cyclable et nos différents projets, les travaux vont débuter le 13 février 2023. Il est prévu de mettre la zone de dépose en priorité afin que cette dernière soit terminée pour l'ouverture de la crèche en août 2023.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Sylvain Baumann : combien y aura-t-il d'**horodateur** ? Car le prix est non négligeable, il est important qu'ils soient rentables. Richard Emmenegger, il y a actuellement 1 seul horodateur au parking du port. 2 supplémentaires vont être mis sur le grand parking du port, 2 sont prévus dans le nouveau parking de la zone sportive, 1 dans le parking extérieur du camping et 1 dans la zone artisanale. Les cartes de parking annuelles payantes seront maintenues à l'intérieur du camping.

Marc Buthey ; Ne comprends pas pourquoi il faut avoir 2 **horodateurs** au parking du port. Richard Emmenegger, un à chaque sortie et également en cas de panne.

Alain Bonny : Comprend l'utilité des 2 **horodateurs** en cas de panne et ajoute qu'il a vu des parkings avec un seul horodateur et une à plusieurs bâches avec code QR pour le paiement et signalisation de la position de l'horodateur pour ceux qui n'ont pas de moyen de paiement digital.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 61-2022.23 à l'unanimité moins 1 abstention.

## 6. Crédit d'investissement – zone de dépose

- a. Informations complémentaires au préavis par Jean-François Milliet qui ajoute que les travaux seront terminés avant fin août pour l'ouverture de la crèche.
- b. Préavis 62-2022.23 remis avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Romain Salzman. La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis 62-2022.23 tel que présenté.

Lecture du rapport de la commission de l'aménagement du territoire par Lionel Vassaux (ci-après COMAT). La COMAT propose au Conseil d'accepter le préavis 62-2022.23 tel que présenté.

Alexandre Grossu : Les places de parc sont-elles parallèles à l'axe de circulation, ne seraient-elles pas plus intéressantes en épi car il y aura beaucoup de voiture en même temps ? Jean-François Milliet : normalement le flux de circulation pour la crèche va être différé sur la journée. Léo Amiet ajoute qu'un parking en épi oblige une manœuvre en marche arrière et prend plus de place.

Annelise Languetin : Le bout de la route de dépose va être fermé ? Jean-François Milliet, oui par 3 poteaux.

Olivier Schwarz : Les enseignants ont actuellement des places près de l'école, qu'en sera-t-il ? Jean-François Milliet : le nouveau parking sera assez grand pour accueillir le personnel de l'école. Il n'y a pas de places réservées de prévu. La Municipalité est en discussion quant à savoir si les places seront payantes ou non pour le personnel scolaire.

Marc Buthey : Une surveillance de l'utilisation de cette route est-elle prévue ? Jean-François Milliet : oui, un contrôle va être fait au début. Ensuite, si besoin, nous ferons appel à la police. Claude Roulin ajoute qu'il s'est occupé de la surveillance de l'entrée de l'école lors de la mise en place du chantier de la crèche et que les gens ont respecté la signalisation.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 62-2022.23 à l'unanimité moins 1 abstention.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

## 7. Crédit d'investissement – paroi anti-bruit

- a. Informations complémentaires au préavis par Jean-Luc Amiet.
- b. Préavis 63-2022.23 remis avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Roland Pfister. La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis 63-2022.23 tel que présenté en espérant que la Municipalité prenne en compte les remarques suivantes :
  - La COFI propose de faire la palissade cache vue à l'entrée du camping dans le même esthétisme que la nouvelle paroi anti-bruit, afin d'avoir une homogénéité sur l'ensemble des nouvelles constructions.
  - La COFI propose aussi de faire participer le service de voirie prévu pour le déplacement de la palissade avec l'entreprise mandataire afin de ne pas dépasser le budget de 140'000.00 pour les 115m de paroi anti-bruit et les 40m de remplacement de la palissade cache-vue.

Lecture du rapport de la commission technique par Pierre-Alain Beck (ci-après COTEC). La COTEC propose au Conseil d'accepter le préavis 63-2022.23 tel que présenté.

Alain Bonny demande de quelle couleur sera la paroi ? Jean-Luc Amiet montre l'échantillon. Alain Bonny rend attentif au fait que cette paroi sera à l'entrée du village et qu'il faut faire attention à l'esthétisme.

Grégory Cotting trouve le montant de 140K disproportionné par rapport à la trentaine de chalets concernés. Jean-Luc Amiet : Le camping est une grande source de revenu, étant un camping 4 étoiles cette paroi est nécessaire.

Marc Buthey : S'accorde avec le rapport de la COTEC et demande quelles sont les garanties car aucune mesure n'a été faite. Jean-Luc Amiet : l'efficacité de cette paroi sera suffisante, nous ne sommes pas à côté d'une autoroute et les mobiles homes loués par la commune en profiterons aussi. Marc Buthey espère que ces travaux seront garantis longtemps. Jean-Luc Amiet ajoute qu'il n'est pas impossible qu'une demande de crédit revienne dans quelques années devant le conseil pour allonger la paroi.

Grégory Cotting : Serait-il pas moins cher de mettre cette paroi sur une vingtaine de mètre vers la station de lavage ? Jean-Luc Amiet, nous avons déjà demandé de diminuer les horaires de lavage. Il s'agit d'une zone artisanale, nous ne pouvons pas imposer de mettre une paroi au propriétaire.

Annelise Languetin : Ajoute que le camping est ouvert du 31.3 au 31.10.

- d. Décision : Le conseil accepte le préavis 63-2022.23 avec 17 voix, 9 abstentions et 2 refus.
- ## 8. Crédit d'investissement – participation communale au projet « RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune » et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge
- a. Informations complémentaires au préavis par Jean-François Milliet.
  - b. Préavis 65-2023 remis avec les convocations.
  - c. Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Sylvain Baumann. La COFI propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Lecture du rapport de la commission de l'aménagement du territoire par Nicolas Quirici (ci-après COMAT). La COMAT propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Alexandre Grossu : Où s'arrête la piste cyclable ? Il serait dommage qu'il n'y ait plus de piste sur le pont. Jean-François Milliet, nous en avons déjà discuté et approché les autres cantons car en effet, il y aura une coupure de piste sur le pont. Malheureusement cela concerne les cantons de Vaud, Fribourg et Berne et cela devient très long et compliqué. M. Tartaglia ajoute qu'il y aura à long terme une continuité de cette piste et espère que si quelqu'un commence les travaux, les autres suivront.

Olivier Schwarz : Comment fonctionnent les détecteurs de faune prévus le long de la route ? M. Tartaglia, la route de la Sauge est un des axes les plus accidentogène du canton avec environ 40 accidents par an avec du gibier. C'est un système de caméra qui a une détection la nuit d'environ 200m. S'il détecte du mouvement, un panneau va s'allumer pour mettre en garde les automobilistes et faire baisser leur vitesse. Des zones de tests ont déjà été mises en place et les accidents ont diminués de 90%. Si le panneau « attention » ne s'avère pas suffisant, ce système est doté d'un 2<sup>e</sup> panneau pouvant annoncer une limitation de vitesse.

Pascal Stauffer : Trouve le système de caméra un peu léger, elles seront vite volées. Est-ce que les chasseurs ont été approchés pour cette problématique de gibier ? M. Tartaglia : Ce projet est un choix du canton, c'est un projet pilote entièrement à leurs frais.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 65-2023 à l'unanimité moins 1 abstention

## 9. Divers

**Remerciements** : Richard Emmenegger, syndic, remercie l'ancienne municipalité, ses collègues municipaux, les commissions, le bureau NPPR et les conseillers pour ces projets qui vont pouvoir aller de l'avant.

**Horodateurs** : Olivier Schwarz : qui va contrôler les horodateurs supplémentaires ? Richard Emmenegger pense que Claude Roulin va continuer à faire ces contrôles et ajoute que les horodateurs vont peut-être plus rapporter en facturation d'amendes que les entrées de paiements du parking. Claude Roulin demande à la Municipalité de prévoir une personne pour cette fonction. Seuls 1 à 2 cours doivent être suivis pour pouvoir exercer ce poste. La Municipalité en prend note.

Le Président informe que le prochain conseil n'est pas encore fixé et lève la séance à 21h42. Une verrée attend les conseillers à la sortie.

Le Président

Bertrand Surdez

La Secrétaire

Melinda Beck

